

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 AVRIL 2026**

2026-09

L'an deux mil vingt-six le 16 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VANSTEENKISTE Philippe, Maire

Présents : MM., BENHAIM Françoise, BOGEY Serge, CARRIER Pierre, CLAUDE Benoit, FOURNIAL Delphine, GEORGE Fabien, GOULARD Charles, GROSJEAN Laurent, LAMOUILLE Cécile, PAULUS-CHRETIEN Rachel, PETRASZKO Catherine, PORCHERON Jean-Marc, VAUDAUX-RUTH Catherine, VILLALON Michelle, VINIT Pascale

Pouvoirs : BENEY Lionel a donné pouvoir à GEORGE Fabien, GIORGIO Fabrizio a donné pouvoir à PAULUS-CHRETIEN Rachel, PERISSOUD Jessica a donné pouvoir à CARRIER Pierre

Secrétaire de séance : VINIT Pascale

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du procès-verbal du 02/04/2026

2 – Délibérations

2.1 Vote des taux des taxes communales 2026

Budget principal

2.2 Approbation du compte de gestion 2025

2.3 Approbation du compte administratif 2025

2.4 Affectation des résultats

2.5 Vote du budget primitif 2026

Budget Centre de Loisirs

2.6 Approbation du compte de gestion 2025

2.7 Approbation du compte administratif 2025

2.8 Affectation des résultats

2.9 Vote du budget primitif 2026

Budget Chaufferie Bois

2.10 Approbation du compte de gestion 2025

2.11 Approbation du compte administratif 2025

2.12 Affectation des résultats

2.13 Vote du budget primitif 2026

2.14 Fin de portage EPF – terrain les Bruchets

2.15 Commission communale des impôts directs (CCID)

3 - Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 02 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2026 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

2.1 Vote des taux des taxes communales 2025

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes communales 2026 de la manière suivante :

- Taxe sur foncier bâti :	27.87 %
- Taxe sur foncier non bâti :	68.62 %
- Taxe d'habitation :	14.08 %

Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une indemnité à Serge BOGEY, conseiller municipal délégué aux travaux, dont le taux est égal à 5,84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2.2 à 2.5 Approbation du compte de gestion 2025 du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2026 du budget principal

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2025.

Section de fonctionnement

Dépenses :	21 170 399.79€
Recettes :	1 869 147.75 €
Résultats de l'exercice 2025 :	+ 698 747.96 €
Résultats reportés 2024 :	+ 400 000.00 €
Résultats cumulés :	+ 1 098 747.96 €

Section d'investissement :

Dépenses :	574 791.12 €
Recettes :	834 022.61 €
Résultats de l'exercice 2025 :	+ 259 231.48 €
Résultats reportés 2024 :	+ 746 132.83 €
Résultats cumulés :	+1 005 364.31 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 18 voix pour. Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- en recettes de fonctionnement au compte 002 pour 400 000.00 €,
- en recettes d'investissement au compte 1068 pour 698 747.96 €.

L'excédent d'investissement soit 1 005 364.31 € au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 342 318.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 917 835.00 €.

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Remboursement du capital des emprunts : 79 820.00 €
- Etudes diverses : 100 000.00 €
- Achats de terrains : 40 000.00 €
- Travaux bâtiments : 70 000.00 €
- Cabinet médical : 550 000.00 €
- Remplacement chaudières écoles : 500 000.00 €
- Réseaux assainissement : 55 000.00 €
- Remplacement candélabres : 55 000.00 €
- Mobilier/matériels divers : 20 000.00 €

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par :

- Excédent d'investissement reporté : 1 005 364.31 €
- Excédent de fonctionnement (en partie) : 698 747.96 €
- Taxe aménagement : 20 000.00 €
- Subventions diverses : 207 000.00 €
- FCTVA : 160 000.00 €
- Emprunt : 125 000.00 €
- Amortissement des immobilisations : 3 400.00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026.

2.6 à 2.9 Approbation du compte de gestion 2025, du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2026 du budget chaufferie bois

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2025.

Section d'exploitation

Dépenses : 42 188.02 €
 Recettes : 41 355.78 €
 Résultats de l'exercice 2025 : - 832.23 €
 Résultats reportés 2024 : + 47 816.05 €
 Résultats cumulés : + 46 983.82 €

Section d'investissement :

Dépenses : 42 122.51 €
 Recettes : 61 702.50 €
 Résultats de l'exercice 2025 : 19 579.99 €
 Résultats reportés 2024 : 91 940.01 €
 Résultats cumulés : 111 520.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 18 voix pour. Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation en recettes d'exploitation au compte 002 recettes d'exploitation et l'excédent d'investissement au compte 001 recettes d'investissement.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 111 520.00 €. Les dépenses d'exploitation prennent en compte principalement les frais d'électricité, de combustibles (plaquettes de bois, fuel) et les frais d'entretien de la chaudière.

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement par la vente de calories bois 45 000.00 et par l'excédent de fonctionnement de 47 000.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 91 990.00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026.

2.10 à 2.13 Approbation du compte de gestion 2025, du Compte administratif, affectation des résultats et vote du budget primitif 2026 du budget centre de loisirs

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2025.

Section de fonctionnement

Dépenses : 429 511.67 €
Recettes : 421 208.01 €
Résultats de l'exercice 2025 : - 17 303.66 €
Résultats reportés 2024 : + 20 826.27 €
Résultats cumulés : +3 522.61 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Receveur.

Le compte administratif est adopté à 18 voix pour. Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 recettes de fonctionnement.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 519 070.00 €. Les dépenses de fonctionnement prennent en compte principalement l'achat des repas 116 000.00 €, achat des goûters 5 500.00 € ainsi que les charges de personnel pour 355 000.00 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la redevance périscolaire 250 000.00 €, les aides de la CAF 70 000.00 €, la participation des autres communes 30 000.00 € et la participation communale 143 000.00 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026.

2.14 Fin de portage EPF – terrain les Bruchets

Le Conseil municipal est informé que l'EPF 74 porte depuis janvier 2018 un tènement situé route des Bauges, aux lieudits « Les Marais de la Pallud » et « Le Grand Champ », dans le cadre d'une opération d'aménagement du centre-bourg intégrant habitat social, commerces et équipements publics.

La commune, pour des raisons économiques, souhaite mettre fin à ce portage et procéder au rachat des biens concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de solliciter l'acquisition des biens en vue de la réalisation d'une opération comprenant au minimum 30 % de logements aidés, dont 25 % en locatif social ;
- autorise l'acquisition au prix de 1 079 416,60 € HT, auquel s'ajoute la TVA de 30 557,64 €, par acte notarié chez Maître Jacquignon ;
- précise que ce montant comprend le prix d'acquisition initial, les travaux de démolition, les frais d'acquisition ainsi que les droits de mutation ;
- acte le remboursement à l'EPF 74 du solde de l'opération, déduction faite de la subvention de 70 000 €, soit 1 009 416,60 € HT, ainsi que le paiement de la TVA correspondante ;
- s'engage à rembourser les frais annexes à réception de la facture de clôture et à régler les frais de portage jusqu'à la signature de l'acte ;

- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal retient le principe d'un financement via un prêt de la Caisse des Dépôts (prêt GAIA), présentant un taux indexé sur le Livret A et un différé de remboursement du capital sur 15 ans, permettant dans un premier temps de ne rembourser que les intérêts.

Le terrain est identifié comme un enjeu stratégique d'aménagement, notamment pour la réalisation de logements abordables, de commerces et d'équipements publics.

Une attention particulière est portée à la présence d'une zone humide non constructible. Le Conseil municipal souligne l'importance de préserver les espaces naturels dans le cadre du projet d'aménagement.

2.15 Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil municipal rappelle les dispositions du Code général des impôts relatives à la création de la commission communale des impôts directs, composée du maire (ou de son représentant), de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants.

Cette commission participe notamment à l'évaluation des bases fiscales locales (locaux d'habitation et propriétés non bâties).

Conformément à la procédure, le Conseil municipal établit une liste de 12 candidats (6 titulaires et 6 suppléants) à transmettre à la Direction départementale des finances publiques pour désignation.

Liste proposée :

Titulaires : Philippe VANSTEENKISTE (président), Fabien GEORGE, Françoise BENHAIM, Rachel PAULUS-CHRETIEN, Catherine PETRASZKO, Laurent GROSJEAN, Serge BOGEY
Suppléants : Catherine VAUDAUX-RUTH, Pierre CARRIER, Charles GOULARD, Pierre ANDRE, Guy MAURY, Sylvie REVILLARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette liste et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à transmettre la délibération à Madame la Préfète de Haute-Savoie.

3 - Questions diverses

- **Communication** : Il est proposé de mettre en place des publications régulières de contenus pédagogiques autour de la nature et de l'environnement, sous forme d'« instant nature », à diffuser sur les réseaux sociaux de la commune après validation.
- Les élus rappellent la nécessité de garantir la fiabilité des contenus diffusés. Les associations et services municipaux pourront transmettre des informations à relayer dans un cadre défini. Une évolution de la communication communale est envisagée, notamment via le réseau Instagram.
-
- **Bibliothèque** : Un projet de transfert de la bibliothèque vers un espace situé aux « 3 Pins » est présenté. Le local envisagé, d'environ 145 m², est actuellement vacant. Une réponse est attendue concernant la faisabilité du projet.

Les échanges portent sur :

- l'accessibilité du site,
- la question du stationnement,
- le développement des mobilités douces,
- l'intégration de la bibliothèque dans le centre de vie du village.

Une extension des services culturels est évoquée (animations, partenariats scolaires, événements).

- **Travaux et aménagements** : Plusieurs points sont abordés :
 - réflexion sur le stationnement et les aménagements urbains,
 - propositions de parkings éventuellement en structure avec panneaux photovoltaïques,
 - suivi de travaux en cours avec différentes phases techniques (finition, peinture, décapage).

- **Chaufferie bois** : Les élus soulignent l'intérêt du modèle de gestion via délégation de service public (DSP).

- **Vie communale et commissions**

Plusieurs commissions et instances sont évoquées :

- Commission travaux / aménagement urbain
- Commission périscolaire et jeunesse (travail sur le règlement intérieur et projets éducatifs)
- Commission environnement et ruralité (transformée en comité avec ouverture à des membres extérieurs)
- Conseil Municipal Jeunes : Le Conseil Municipal des Jeunes n'a pas été réactivé en 2025 et nécessite une relance. Les élus soulignent l'importance de sa remise en place, car il répond à une demande des jeunes de la commune.

Il est acté qu'une personne référente devra être désignée pour porter ce dispositif de manière dédiée, afin d'assurer son organisation et son suivi, les élus actuels n'ayant pas la disponibilité suffisante pour en assumer pleinement la charge.

L'objectif est de relancer le CMJ de façon structurée et durable, en lui redonnant une dynamique active.

- **Instances intercommunales et représentations**

Plusieurs échanges portent sur les représentations de la commune au sein de différentes structures :

- SIPA : échanges relatifs à l'équilibre budgétaire et au fonctionnement du syndicat,
- SDIS : appel à candidature pour désigner un représentant de la commune.

Un appel est lancé pour qu'un élu ou représentant assure le lien entre la commune et le SDIS afin de relayer les besoins locaux et de participer aux instances.

Le Maire informe également les élus de sa candidature au sein de l'exécutif du Grand Annecy, sur les compétences liées au foncier et à l'aménagement.

Le SIPRES s'est réuni le 14 avril 2026. La présidence a été attribuée à Philippe Vansteenkiste, avec pour vice-présidents Baptiste Sénéchal et Cécile Lovichi.

- **Secteur de Lachat** : Il est demandé la remise en place d'un panneau d'affichage à l'arrêt de bus de Lachat.

Concernant l'entretien des espaces, il est signalé la présence de plantes envahissantes (type grande oseille), nécessitant un arrachage manuel avant dissémination.

Les élus rappellent la nécessité d'un entretien régulier (débroussaillage, arrachage manuel) afin de limiter la repousse et préserver les espaces publics.

▫ **Projets et informations diverses**

- Un projet de communication autour du pont de l'Abîme est présenté, visant à valoriser le patrimoine et à développer des actions pédagogiques en lien avec ce site.
- L'organisation de plusieurs événements communaux à venir est évoquée.
- Un point est fait sur les travaux en cours concernant différents équipements communaux.

La séance est levée à 22 heures 40.

Le Secrétaire de séance,
Pascale VINIT



Le Maire,
Philippe VANSTEENKISTE

